

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 MARS 2017**

**Délibération**  
n° 2017.03.225

**Ecole d'art :**  
**acquisition de**  
**presses**

**LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

**Secrétaire de séance** : Véronique ARLOT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

**Excusé(s)** :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.03.225**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**ECOLE D'ART : ACQUISITION DE PRESSES**

L'école d'art de GrandAngoulême dispense dans le cadre de ses enseignements des cours de gravure et de lithographie.

Madame Annie Reuff-Bénard propose à l'école d'art de GrandAngouême la cession de trois presses, (litho, bois, taille douce), ayant appartenues à son père Monsieur Claude Bénard, artiste charentais et ancien professeur à l'école des Beaux-Arts d'Angoulême.

Ainsi, cette acquisition permet de dispenser l'enseignement de techniques anciennes à partir d'un matériel adapté sans engager d'investissement.

Madame Annie Reuff-Bénard facturera la modique somme de cent euros pour la cession des presses.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 28 mars 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'acquisition de trois presses cédées par Madame Annie Reuff-Bénard à l'école d'art de GrandAngoulême selon les termes de la convention, et de lui régler la somme de cent euros.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir,

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal article 2158 – sous-rubrique 3121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**05 avril 2017**

**Affiché le :**

**05 avril 2017**



Angoulême, le 5 décembre 2016

# Projet

## CONVENTION DE CESSIION DE MATERIEL

### ENTRE LES SOUSSIGNES

Madame Annie Ruff-Bénard  
3bis Chemin de Peyrouney 33670 CREON  
et

L'école d'art de GrandAngoulême  
25 Bld Besson Bey, 16000 Angoulême  
Représenté par Monsieur Jean-François Dauré, Président ou son représentant

Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention fixe les conditions de la cession du matériel cité ci-dessous, à l'école d'art de GrandAngoulême.

- Presse litho
- Presse bois
- Presse taille douce

#### **Articles 2 - Engagements**

Par cette convention,

L'école d'art s'engage :

- A prendre en charge le matériel dans l'état et couvrir les frais d'enlèvement du matériel,
- A démonter ce matériel sans créer de dommage au bâtiment,
- A remettre en état de fonctionnement et aux normes de sécurité les trois presses selon la réglementation.
- A mettre en place un événement en mémoire de Claude Bénard sous forme de petite exposition dans l'objectif de créer un dialogue entre les gravures de Claude Bénard et les travaux des amateurs dans le contexte de l'école d'art.

Le donateur signataire s'engage

- A facturer à l'école d'art la somme symbolique de cent euros pour la cession des presses.
- A prêter à titre gracieux un certain nombre de gravures en vue de la préparation de l'événement cité ci- dessus

Fait en double exemplaire à Angoulême le .....

Le donateur  
Madame Annie Ruff-Bénard

Le preneur  
P°/ le Président du GrandAngoulême